

Stéphane VIRASAK

37 rue de Pommard – 75012 PARIS

Siret 42054415700035

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Paris

Association des Moines Bouddhistes LAO en France

Association régie par la loi de 1901

R.N.A. : W771004365

5, Allée Madame de Montesman

77600 BUSSY SAINT GEROGES

Siret : 502 939 853 00029

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

Au Président de l'Association des Moines Bouddhistes LAO en France (AMBL)

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par Le Président, Monsieur Phra Chanthy Sourphanthavong, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'AMBL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les contrôles des dons et des recettes collectés de lors de différents événements religieux ont été rigoureusement suivis, et la procédure de vérification interne est également respectée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du bureau de l'AMLF.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de l'AMLF.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Paris, le 31/07/2022

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Virasak', with a long horizontal stroke extending to the right.

Stéphane VIRASAK
Commissaire aux comptes

Moines Bouddhistes LAO en France

Bilan et Resultat Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

édité le 26/08/2025

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 26/08/2025

ACTIF**Exercice clos le**

31/12/2021

(12 mois)

Exercice précédent

31/12/2020

(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés,						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	234 675		234 675	10,39		
. Constructions	2 877 442	1 093 980	1 783 462	78,97		
. Autres immobilisations corporelles	79 709	4 983	74 726	3,31		
. Immobilisations corporelles en cours	57 817		57 817	2,56		
Immobilisations financières						
TOTAL (I)	3 249 643	1 098 962	2 150 681	95,23		
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 400		2 400	0,11		
. Autres	2 835		2 835	0,13		
Disponibilités	102 514		102 514	4,54		
TOTAL (II)	107 749		107 749	4,77		
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 357 392	1 098 962	2 258 429	100,00		

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 26/08/2025

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	1 776 235	78,65		
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Excédent ou déficit de l'exercice	-55 075	-2,43		
Situation nette (sous total)	1 721 160	76,21		
TOTAL (I)	1 721 160	76,21		
FONDS REPORTES ET DEDIES				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	254 609	11,27		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 443	0,37		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 020	0,13		
Autres dettes	271 197	12,01		
TOTAL (IV)	537 270	23,79		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 258 429	100,00		
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 26/08/2025

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
		Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de biens et services									
- Ventes de prestations de services		172 856				172 856		N/S	
Produits de tiers financeurs									
- Ressources liées à la générosité du public									
Total des produits d'exploitation (I)		172 856				172 856		N/S	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Autres achats et charges externes		63 667				63 667		N/S	
Impôts, taxes et versements assimilés		4 050				4 050		N/S	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		141 286				141 286		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)		209 004				209 004			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-36 148				-36 148		N/S	
PRODUITS FINANCIERS:									
Autres intérêts et produits assimilés		6				6		N/S	
Total des produits financiers (III)		6				6		N/S	
CHARGES FINANCIERES:									
Intérêts et charges assimilées		13 887				13 887		N/S	
Total des charges financières (IV)		13 887				13 887		N/S	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		-13 880				-13 880		N/S	
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-50 028				-50 028		N/S	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Total des produits exceptionnels (V)									
CHARGES EXCEPTIONNELLES:									
Sur opérations de gestion		5 047				5 047		N/S	
Total des charges exceptionnelles (VI)		5 047				5 047		N/S	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-5 047				-5 047		N/S	
Total des produits (I + III + V)		172 862				172 862		N/S	
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		227 937				227 937		N/S	
EXCEDENT OU DEFICIT		-55 075				-55 075		N/S	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 26/08/2025

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						